Charte d'utilisation des tablettes

Conditions générales:

- L'utilisation des tablettes se fait sur place et est réservée aux personnes inscrites à la médiathèque du Pays de Mugron. Une pièce d'identité est demandée en caution.
- L'utilisation des tablettes est réservée aux adultes et aux mineurs de plus de 12 ans accompagnés d'un adulte.
- Elle est soumise à la signature de la charte plaçant la tablette sous la responsabilité de la personne pendant la durée de la consultation.
- En cas de forte demande, le temps d'utilisation des tablettes sera d'1h00 maximum par jour.

Précaution d'emploi et d'utilisation:

- L'utilisation des tablettes se fait exclusivement dans les locaux de la médiathèque.
- Il vous revient de signaler la panne ou la détérioration du matériel et des contenus.
- Il est interdit de consulter des sites contraires aux bonnes mœurs, à la morale ou portant atteinte à la dignité humaine.

Recommandations :

- Manipuler l'appareil avec précaution.
- Ne pas modifier son contenu.
- Signaler tout problème technique.

Matériel prêté :

- Tablette et son étui de protection
- Mode d'emploi

Chaque tablette permet d'avoir accès à :

- Internet
- Aux applications installées

Si toutefois, vous désirez installer de nouvelles applications, un cahier de suggestion est disponible à l'accueil.

Mise en recouvrement :

- En cas de casse ou de détérioration, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la tablette et de son contenu.